
Inscription d'une profession libérale

Si vous souhaitez devenir indépendant dans une profession libérale, vous devez vous inscrire auprès du bureau des impôts et demander un numéro d'identification fiscale.

- Il n'y a pas de formulaire ! Vous devez écrire une lettre décrivant brièvement votre travail indépendant et la remettre ou l'envoyer au bureau des impôts.
- Remplissez en ligne via le portail www.elster.de le «questionnaire d'enregistrement fiscal», le bureau des impôts vous attribuera alors un numéro d'identification fiscale. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire, contactez l'un de nos centres de conseil.
- Pour la plupart des professions libérales, vous avez besoin de certaines qualifications. Il se peut que le bureau des impôts veuille obtenir une preuve de ces qualifications de votre part.

Nous avons soigneusement et consciencieusement compilé la liste. Cependant, en raison d'éventuelles modifications des exigences, nous déclinons toute responsabilité quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des informations.